

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

du jeudi 11 mars 2021

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine)

Convocation du 2 mars 2021

Présents : 8
Absents excusés : 3
Nombre de votants : 11

Etaiènt présentes et présents : Monsieur **Monteil** Jean-Claude, Madame **OLLIVIER-OZBIR** Muriel, Monsieur **THIBAUT** Eric, Messieurs **BOYER** Sylvain, **FAVRE** Jean-Claude, **Maury** Vincent, Mesdames **PEYRET-LACOMBE** Aude, **RIBEYRENS** Annie

Etaiènt absents excusés : M. **DAMBIER** Guillaume (pouvoir donné à M. Favre Jean-Claude), **THIERRY-WILKINSON** Guillaume (en visioconférence ; pouvoir donné à Mme Ollivier-Ozbir Muriel, **VOGLEY** David (pouvoir donné à M. Thibault Eric)

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 30

ORDRE du JOUR

- Lecture du compte-rendu de la réunion du 11 février 2021
- La Poste (emplacement)
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Renouvellement du contrat de l'employé communal
- Conditions location Salle des fêtes
- Questions diverses

Lecture du dernier compte rendu du 11 février 2021

Le Conseil à l'unanimité valide le compte rendu.

La poste (emplacement)

Suite à la visite de M. VANDROUX et de son collègue de La Poste le 16 février 2021 avec le Maire et les deux adjoints dans le local prévu initialement sous le multiple rural, il s'avère que la hauteur sous plafond n'est pas suffisante pour la création d'une agence postale communale. Après avoir exploré ensemble plusieurs alternatives, la solution la plus économique et rapide à mettre en place serait de placer l'agence postale communale dans une partie de la salle du multiple rural donnant sur la place publique, accessible depuis l'extérieur par une porte indépendante du restaurant. Cela représente un avantage en termes de visibilité depuis la RD32, de l'accès direct aux personnes à mobilité réduite, des travaux estimés entre 10 et 15.000 EUR (pris en charge à 100% par la Poste). *S'agissant de la création d'une agence (auparavant il s'agissait d'un relais),*

les frais des travaux sont pris à 100% par le fonds de péréquation de la Poste. Cette pièce indépendante représenterait une surface de 16 m². La Poste se charge de fournir le mobilier, la liaison internet sécurisée, la formation. La Poste donnera une indemnité correspondant au salaire chargé de l'agent communal. Cette surface soustraite de la partie restauration pourrait être ajoutée ultérieurement, en fonction du développement des nouveaux gérants, en créant par exemple une terrasse extérieure du bâtiment, côté nord. Le Conseil Municipal valide cet emplacement dans le multiple rural.

Contre 3
 Abstention : 0
 Pour : 8

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Le Conseil à l'unanimité approuve le Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion 2020.
 Voir annexe

Affectation des résultats 2020

Le Conseil à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2020.
 Voir annexe

Renouvellement du contrat de l'employé communal

Le contrat de M. DUBUT Serge arrivant à échéance le 31 mars 2021, un nouveau en « Mission temporaire » prendra effet le 1^{er} avril 2021 pour 9 mois, jusqu'au 31 décembre 2021 avec les mêmes conditions.

Le Conseil municipal valide le renouvellement du contrat de M. Dubut Serge

Contre : 2
 Abstention : 1
 Pour : 8

Conditions location salle polyvalente

Suite aux différentes discussions sur la mise à disposition de la salle des fêtes au public, et aux devis reçus pour les décapages et nettoyages, il s'avère que le nettoyage des sols ne peut être fait qu'avec un seul et même produit. De ce fait, il est proposé que seuls la société de nettoyage et l'agent communal pourront laver la salle

	Week-end	Journée	½ journée	Forfait nettoyage sols	Electricité	Cautions
Particuliers de la commune	150 € + 50€ la journée supplémentaire	80 €	50 €	50 €	Aux frais réels ²	300 €
Particuliers hors commune	400 € + 100€ la journée supplémentaire	220 €	100 €	80 €	Aux frais réels ²	300 €
Associations communales (usage annuel)	NA	Gratuit	Gratuit	¹	Aux frais réels ²	
Associations communales (usage ponctuel)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50 €	Aux frais réels ²	

¹ Nettoyage en fin d'utilisation à la charge de l'association. Si la salle apparaît sale avant qu'elle soit louée à un particulier, alors l'agent communal nettoiera et les frais seront facturés aux associations ayant partagé la salle auparavant.

² Sur la base du relevé de l'index électrique quotidien

Toutes les autres demandes seront étudiées au cas par cas.

Il a été aussi discuté la mise en place d'une serrure électrique à code et badge afin de remédier à la lourde logistique des clés métalliques. Ce système pourra permettre l'utilisation des codes permanents, à usage unique et en gestion horaire. Des précisions vont être demandées au fournisseur.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de ces nouvelles conditions

Questions diverses

➤ Véhicule communal C15

Lors du dernier contrôle technique, des réparations sont nécessaires pour que cet utilitaire puisse circuler dans de bonnes conditions de sécurité. Coût : 550 €

Le Conseil à l'unanimité approuve cette dépense

➤ Communauté de Communes

La CCBDP demande d'approuver la modification des statuts pour la création de la Maison France Service à Lalinde. Sans réponse dans un délai de 3 mois, la CCBDP considèrera une réponse favorable de la part de la commune.

➤ Presbytère

L'ancien locataire s'est rendu à la Perception pour signer son engagement. Faute de moyen de locomotion, il ne pourra pas y retourner de nouveau ni venir déblayer les immondices autour de la maison, au sous-sol, dans le garage et dans le jardin comme il s'y était engagé lors du passage de l'huissier le 11/02/2021.

➤ Fibre

Les travaux devraient débiter 2^{ème} semestre 2021 sur la commune. L'accès à la fibre ne pourra avoir lieu sans mis en place de l'adressage. L'ATD va être contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit 15